



COMPTE RENDU SOMMAIRE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 29 AVRIL 2014

Présents : Eric AUDIBERT, Frédérique ROUSTANG, Alfred FURLIN, Jacqueline ROLFE, Lucienne QUINANZONI, Henri COLOMBO, Jacqueline HOUSSARD, Pierre BONNET, Agnès FELIX, Laurent REMY, Aude HEZARD, Jean-Pierre MADONIA, Sabine NAEL, Jean-Marc DUBUC

Absent représenté : Patrice BURLANDO (procuration à Frédérique ROUSTANG)

Secrétaire de séance : Mme Lucienne QUINANZONI

Adoption du procès-verbal de la séance du 7 avril 2014

Le procès-verbal n'appelle aucune observation, il est adopté par 14 voix pour et une abstention (M. MADONIA).

FINANCES LOCALES

Budget principal : affectation des résultats (délibération 2014-029)

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 3 abstentions (Mrs MADONIA et DUBUC et Mme NAEL), décide d'affecter les résultats 2013 comme suit :

- affectation à la section d'investissement (compte 1068) : 210 000 €
- report en section de fonctionnement (excédent) (compte 002) 216 636.63 €
- report en section d'investissement (déficit) (compte 001) : 139 779.09 €.

Budget principal : Vote du Budget Primitif 2014 (délibération 2014-030)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contenu du budget primitif 2014 de la Commune, qui a été préparé en commission des finances, qui se présente comme suit :

- Section de fonctionnement qui s'équilibre :

Dépenses : 1 386 435.63 €

Recettes : 1 386 435.63 €

- Section d'investissement (y compris les restes à réaliser 2013) en sur équilibre de 192 185 € :

Dépenses : 1 383 185.71 €

Recettes : 1 575 370.71 €

Les travaux et acquisitions suivants sont inscrits :

- mise aux normes ascenseur de la mairie
- acquisition de matériel informatique, de logiciels et de mobilier pour la Mairie
- travaux d'aménagement du cimetière
- travaux supplémentaires école primaire, mobilier et matériel informatique école
- acquisition d'une balayeuse et du mobilier pour les festivités
- réfection toiture bâtiment communal Grand Rue
- éclairage public passage piéton cimetière
- réfection cloche église et traitement orgue
- revêtement chemins communaux
- acquisition parcelle D 686
- aménagement d'un local médical dans l'ancienne école
- acquisition parcelle Ecluse
- remise en état mur château
- installation d'une passerelle sur l'Argens

- sécurisation rocher cigale
- acquisition parcelle D149
- installation de radars pédagogiques
- confection mains courantes village

Le Conseil Municipal adopte par 12 voix pour et 3 abstentions (Mrs MADONIA et DUBUC et Mme NAEL) le projet de Budget 2014 (section de fonctionnement et d'investissement).

Contributions directes : Vote des taux d'imposition 2014 (délibération 2014-031)

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition au même niveau qu'en 2013.

Taxe d'habitation : 12.50 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 19.38 %

Taxe foncières sur les propriétés non bâties : 87,87 %

Attribution des subventions aux associations

Après examen par la commission « vie sociale » de l'ancienne municipalité, des demandes de subventions des associations, le Conseil Municipal, lors du vote du budget, décide d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Demande	Attribuée
Foyer rural	1 000,00	1 000,00
Amicale des agents communaux	500,00	500,00
Les bravadeurs	500,00	500,00
Club la cigale	800,00	800,00
Coopérative scolaire	200,00	200,00
OMA	20 600,00	20 600,00
Tennis club montfortais	700,00	700,00
TRAD'ARGENS	800,00	800,00
Art scénicum	3 000,00	3 000,00
APDMT	2 000,00	2 000,00
Club alpin Bessillon brignoles	500,00	500,00
Foot le Val Bessillon	2 000,00	1 000,00
Compagnie carçoise de tir à l'arc	240,00	240,00
Alcool assistance	500,00	250,00
Association Jeunes sapeurs pompiers	1 800,00	200,00
Sécurité Routière	60,00	60,00
Taekendo	700,00	700,00
Orgue et Musique	1 000,00	1 000,00
Les pitchouns	1 500,00	500,00
ADAMVAR	120,00	120,00
EBBAA	3 250,00	2 700,00
Fitness Everybody	250,00	250,00
SUBVENTIONS NON ATTRIBUEES		1 000,00
TOTAL	42 140,00	38 620,00

Les autres associations n'ont pas été retenues.

Vote des participations diverses (délibération 2014-032)

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les participations suivantes :

	Année 2013	Année 2014
ALLOCATION DE NAISSANCE	10 €	10 €
COLONIES DE VACANCES	61 €	61 €
VOYAGE SCOLAIRE d'intérêt pédagogique (limité à 1 voyage par enfant par année scolaire)	45 €	45 €

Demande d'aides financières au Conseil Général pour l'année 2014 (délibération 2014-033)

Sur proposition de la Commission des finances, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la possibilité de solliciter l'enveloppe 2014 du Conseil Général (120 000 €) pour deux opérations :

- la 3ème tranche de l'école primaire : 90 517 €
 - l'installation d'un surpresseur sur le réseau d'eau potable : 29 483€
- Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Indemnités de conseil versées au Receveur Municipal (délibération 2014-034)

Sur proposition de M. le Maire adoptée par 12 voix pour, deux abstentions (Mme ROLFE et M. DUBUC) et 1 voix contre (Mme FELIX), le Conseil Municipal décide d'attribuer une indemnité de Conseil au receveur municipal au taux de 100 %.

Fixation de l'indemnité représentative de logements des instituteurs (délibération 2014-035)

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement pour l'augmentation de l'IRL de 3 423.23 à 3 346.85 pour 2013.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Proposition pour la composition de la Commission Communale des impôts directs (délibération 2014-036)

M. le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de proposer une liste de 24 personnes (12 titulaires et 12 suppléants) au Directeur des services fiscaux afin que soit constituée la Commission communale des Impôts Directs.

A l'unanimité, une liste de 12 titulaires et 12 suppléants est arrêtée.

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
ALBIAC Felipe propriétaire de bois	VINCENS René propriétaire de bois
COULANGE Philippe habitant extérieur	MOUTON Fabien habitant extérieur
QUIGNARD Geneviève	DOUMERGUE Albert
QUINANZONI Roger	GARCIA Frédérique
VERLAQUE Maurice	IMBERT Gérard
GROSSO Jannic	LABORDA Guy
ANZIANI Roselyne	LOMBARD Fernand
MONASTEROLO Marie-Madeleine	GUILLET René
CONSTANTIN Monique	AUDIBERT Daniel propriétaire de bois
ISNARD Maurice	SEMPERBONI Chantal
FABRE André propriétaire de bois	VAN HAME Patrick
TRUC Julien	MATILLON Pierre

Désignation d'un correspondant Défense (délibération 2014-037)

M. Eric AUDIBERT est désigné, à l'unanimité « correspondant défense » de la Commune de Montfort sur Argens. A ce titre, il sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la réserve citoyenne ou le recensement dans l'objectif de développer les relations entre les services des forces armées, le Ministère de la Défense, les élus et les concitoyens.

Désignation des délégués au SYMILECVAR (délibération 2014-038)

Sont élus, à l'unanimité, pour siéger au SYMILECVAR :

- M. Henri COLOMBO, délégué titulaire.
- M. Alfred FURLIN, délégué suppléant.

Désignation d'un délégué et son suppléant à l'association des Communes Forestières du Var (délibération 2014-039)

A l'unanimité, sont désignés :

- . Délégué titulaire : M. Laurent REMY ayant pour compétence l'énergie.
- . Délégué suppléant : M. Pierre BONNET ayant pour compétence la forêt.

FONCTION PUBLIQUE

Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade (délibération 2014-040)

Monsieur le Maire rappelle la réglementation concernant les avancements de grade et la nécessité de fixer un taux de promotion pour tous les grades d'avancement. Il propose le taux de 100 %. Il précise que le Comité Technique Paritaire a donné un avis favorable du 24 février 2014. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer pour l'ensemble des grades d'avancement un taux uniforme de 100 % pour l'année 2014 et les années suivantes.

AFFAIRES GENERALES

Convention pour l'organisation du Festival Trad'O Sud 2014 (délibération 2014-041)

L'assemblée délibérante autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer une convention qui définit les moyens humains et matériels mis à disposition, pour l'organisation du Festival Trad O sud qui doit avoir lieu du 2 au 6 juillet 2014.

Motion pour le retrait du décret 2013-77 du 24 janvier 2014 portant réforme des rythmes scolaires (motion 2014-001)

Sur proposition du Maire, adoptée à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte une motion visant à demander le retrait du décret 2013-77 du 24 janvier 2013 portant réforme des rythmes scolaires. Si le Conseil Municipal est d'accord sur le principe d'une réforme des rythmes scolaires adaptée aux besoins de l'enfant, ils contestent le texte actuel introduit par décret, alors qu'une loi débattue au parlement aurait été nécessaire. Ce texte soulève de nombreuses questions et difficultés quant à l'organisation des nouvelles activités périscolaires et leur financement. Dernièrement des aménagements ont été annoncés par le Ministre de l'éducation nationale qui soulèvent encore de nombreuses incertitudes et incohérences.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Eric AUDIBERT

Ceci est un compte rendu sommaire destiné à l'information de la population. Le procès-verbal intégral et consultable en Mairie dès son adoption par le Conseil Municipal lors de sa prochaine séance. Toutes les délibérations sont également consultables dès qu'elles ont acquis leur caractère exécutoire.

Affiché le : 6 mai 2014 (1 mois)